

## — — — Arrêté municipal — — —

Date : 13/01/2026	N° 6781
Objet : Installation de base de vie pour travaux et accès chantier	
SARL DALLA COSTA	
14 Avenue des Nations – 57280 MAIZIERES LES METZ	

### PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R130-2, R411-8, R411-25, R411-26,

**VU** le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1,

**VU** le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

**VU** l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

**CONSIDÉRANT** que, en raison d'une installation d'une base de vie et un accès au chantier sis 14 Avenue des Nations à Maizières-lès Metz par la société DALLA COSTA, il est nécessaire de réglementer la circulation, l'arrêt et le stationnement au droit des travaux considérés.

#### Arrête

**Article premier** – Du mercredi 14 janvier 2026 au vendredi 05 juin 2026, la société DALLA COSTA est autorisée à occuper l'ensemble du domaine public au droit du 14 Avenue des Nations (voir plan en annexe) à Maizières-lès-Metz afin de permettre l'installation d'une base de vie et un accès au chantier.

**Article 2** – Au droit des travaux à réaliser, l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits et considérés comme gênants et pourront être conduits à leurs frais, en fourrière. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence et ceux de l'entreprise adjudicataire.

**Article 3** – Un revêtement de surface devra être mis en place de manière identique à ce qui existait auparavant. Tout marquage au sol endommagé devra être reconstitué à l'identique. Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharge publique aux frais des entreprises adjudicataires.



**Article 4** – Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive des entreprises adjudicataires.

La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I-8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire », approuvés le 6 novembre 1992. Sa mise en place sera à effectuer **7 jours avant le début des travaux**.

**Un constat de mise en place de la signalisation nécessaire devra être transmis par mail au service technique et plus particulièrement au technicien responsable de la voirie.**

**Article 5** – Au terme des travaux, un contrôle de conformité sera effectué par le responsable technique avant la levée du chantier. Il convient à l'entreprise de prévenir le Technicien responsable de la voirie de la clôture du chantier et de l'envoi d'une photo pour validation de la fin de chantier par mail au service technique et plus particulièrement au technicien responsable de la voirie.

**Article 6** – Si lesdits travaux devaient se terminer avant la date d'échéance, il sera procédé contradictoirement à un état des lieux, afin de constater la conformité des mesures de remise en état. Dans ce cas, il revient à l'entreprise d'informer les services techniques de la ville de la date de fin avancée du chantier.

**Article 7** – Copie du présent arrêté sera adressée par les services techniques à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz,
- SDIS de la Moselle,
- Police Municipale,
- SARL DALLA COSTA

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 13 janvier 2026.



*Par délégation,  
Philippe POLLO,*

*Adjoint au Maire.*



**Dépôt ou stationnement <sup>(2)</sup>**

Demande initiale  Prolongation  référence du permis de stationnement : .....

Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux  Benne  Grue  Etalage   
 ou { Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Vente le long de la voie ou sur aire de service   
 Autres (à préciser)  : .....

**Saillie ou surplomb <sup>(2)</sup>**

Largeur : de la voie 05 mètres de la saillie      mètres  
 des trottoirs      mètres Hauteur sous saillie      mètres

**Aménagement d'accès <sup>(2)</sup>**

Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau      millimètre Longueur      mètres  
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée      mètres Nature du tuyau : .....

Sans franchissement de fossé  Largeur de l'aménagement      mètres

**Ouvrages divers <sup>(2)</sup>**

Travaux sur ouvrages existants  Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :  
 Eau potable  Eaux pluviales  GDF  Opérateurs réseaux   
 Eaux usées  EDF  Autres (à préciser)  : .....

	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale	<u>    </u> mètres	<u>    </u> mètres
Tranchée transversale	<u>    </u> mètres	<u>    </u> mètres
Fonçage	<u>    </u> mètres	<u>    </u> mètres

Aménagement de surface ou équipements :  
 Stationnement  Arrêt bus  Passage supérieur ou inférieur  Équipements de la route   
 Autres (à préciser)  : Les Alimentations Electriques restant sur notre chantier.

**Pièces jointes à la demande**

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande  
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000<sup>ème</sup> <sup>(3)</sup> Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
- 2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb  
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50<sup>ème</sup>
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine  
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>  Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50<sup>ème</sup>   
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50<sup>ème</sup>
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500<sup>ème</sup>

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 09 01 2026

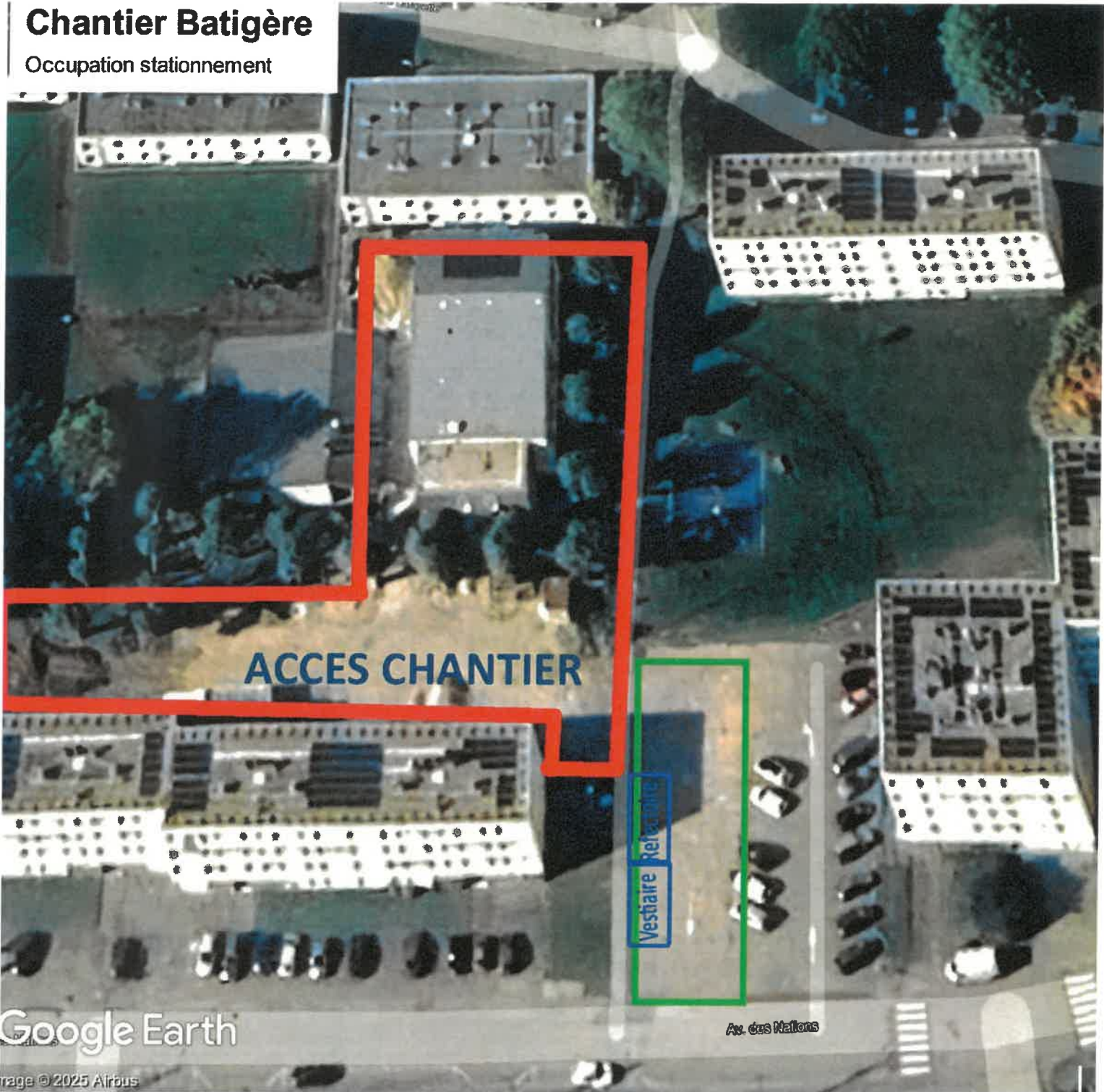
Nom : DALLA-COSTA Prénom : Eclair Qualité : Créant

Ent. DALLA-COSTA  
 4 Allée du Bois Jacquot  
 54670 MILVARY - Tél. 03 83 98 68 16  
 RC Nancy B 408 490 332

(3) Extrait cadastral ou équivalent

# Chantier Batigère

Occupation stationnement



ACCES CHANTIER

Vestiaire Refectoire

Ave. des Maitons

Google Earth

Image © 2025 Airbus

